

Conseil communale du 17.02.2025

Question orale de Madame Athénaïs Cazalis de Fondouce concernant la plaine de jeux de la rue de la Gare

Un projet immobilier visant l'extension de l'académie RHOK condamne la plaine de jeux pour les tout petits aménagée par la commune rue de la Gare. Nous rappelons que :

- cette plaine de jeux destinée aux enfants très jeunes n'a aucun équivalent ailleurs dans Etterbeek (module de jeux adapté aux premières années, sécurisation de l'espace par une grille fermée, absence d'enfants plus grands, accès à la biodiversité et apprentissage de la nature par l'observation). Elle n'est pas remplaçable par les installations de la place du Rinsdelle (espace ouvert et non sécurisé, et fréquenté par des enfants plus grands), de la place Van Meyel (distance, accumulation de crottes de chien et déchets dangereux) ou la Chasse (distance, compétition avec des enfants plus grands).
- c'est un lieu de sociabilisation et de rencontres qui bénéficie notamment aux habitants du quartier et aux enfants qui fréquentent les deux écoles maternelles à proximité (Colombe de la Paix et Institut Sainte Anne). Il sert aussi les familles qui font leurs courses dans le quartier.
- l'incertitude qui pèse sur la future accessibilité de la plaine de jeux rue Père de Deken avec l'installation de l'ambassade américaine et la sécurisation de ses accès rend le maintien dans le quartier d'une plaine de jeux pour les tout-petits indispensable à l'équilibre des installations destinées à la petite enfance sur le territoire de la commune.
- la valeur ajoutée d'une plaine de jeux est indissociable de sa disponibilité le soir après l'école, le weekend, pendant les vacances scolaires pour les enfants du quartier et en particulier pour ceux qui n'ont pas accès dans le domicile familial à un espace extérieur sécurisé.

Pour mémoire, la Commission de concertation ajournée du 19/11/24 attendait des porteurs du projet qu'ils apportent « *Un mémorandum et un plan de construction détaillé pour préciser où, combien et quels arbres seront replantés, des plantes avec l'intégration des équipements de jeux pour enfants (avec une attention pour les plus petits pour compenser le jardin des arts ; réfléchir à comment cela peut être utilisé de manière contrôlée en dehors des heures d'ouverture de l'académie (sachant que la commune est ouverte à une large utilisation du jardin) ; envisager la réutilisation de la clôture existante de la Stationsstraat.* »

La Commission de concertation du 17/12/24 fait état de documents complémentaires (non disponibles au moment de l'enquête publique) qui démontrent que le « *concept de cette conception s'est concentré sur la construction de 2 nouveaux volumes de bâtiment afin que la zone de jardin actuelle puisse être préservée dans son intégralité ; que ce jardin sera utilisé à la fois à des fins récréatives et pédagogiques (dessin/photographie/vidéo/exposition, etc.) ; une zone d'activités sera aménagée avec des équipements de jeux naturels tels que des tremplins et des poutres entre les bouleaux ; le jardin sera ouvert aux étudiants, au personnel et aux visiteurs pendant les heures d'ouverture habituelles de l'académie ; une plus grande accessibilité du jardin en dehors des horaires habituels devrait se faire en concertation avec la commune d'Etterbeek (et les associations locales) afin de gérer le jardin de manière contrôlée* » et rend un avis favorable au projet sans plus de conditions à ce sujet.

Sur la base de ces informations, nous observons que :

Conseil communale du 17.02.2025

- l'aménagement envisagé (accès à l'intérieur d'îlot de RHOK) n'offre aucune garantie pérenne quant à l'accès en dehors des horaires d'ouverture de RHOK (qui est fermé les week ends et durant les vacances scolaires).
- les équipements proposés ne semblent pas répondre aux besoins spécifiques des petits et sont destinés à un public plus large, qui est déjà servi par la Place du Rinsdelle.
- les accès ouverts de l'îlot n'offrent pas la sécurité d'un espace clos.

Nous devons conclure qu'il s'agit là d'une disparition regrettable qui va impacter de nombreuses familles et qui demande une action de la part des pouvoirs publics pour en compenser la perte.

D'où les questions suivantes :

- Quelle plaine de jeux adaptée aux petits et fermée peut se substituer pendant la durée des travaux de construction, en attendant la disponibilité de l'intérieur d'îlot ? Par exemple, est-ce que la commune peut – à titre temporaire – intervenir pour ouvrir aux riverains l'accès au module de jeux à l'intérieur des bâtiments Logiris Massart/Edouard de Thibault ?
- La commune envisage-t-elle de déplacer le module de jeux dans le quartier, par exemple Place du Roi Vainqueur, s'il n'est pas réutilisé dans le cadre du projet immobilier RHOK ?

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Merci à vous donc j'ai présidé une réunion d'urbanisme et de riverains en présence de l'échevin de l'urbanisme qui est aussi l'échelle des affaires flamandes, c'est pourquoi je vous disais que vous étiez bien écouté parce que c'est lui qui va vous répondre. On n'a pas pu envisager l'ensemble des possibilités lors de la réunion, mais c'était surtout la question de savoir est-ce que cette extension est justifiée, est-ce qu'elle va avoir lieu à ce moment-là, qu'est-ce qui va se passer dans le déplacement de la plaine le jeu, où est ce qu'elle va aller ?

Donc je pense pratique et occurrent de donner la parole à Monsieur Van Bockstal.

Monsieur Van Bockstal:

Dank u vriendelijk meneer de burgemeester, dank u voor u interpellatie, en ook voudelijkheid heb ik dit ook afgesteld met mijn collega meneer du Bus, verantwoordelijk van de opendbaar parken, et donc je vous confirme que les éléments que vous avez soumis, on les a bien reçus, lus.

Monsieur le bourgmestre avait bien compris l'importance que vous vous amenez aux plaines de jeux. Et donc de un parce que pour votre information, vous avez donné des informations qui sont été émises à la Commission de concertation qui sont des avis, tous les membres du Conseil doivent de toute façon confirmer qu'à ce jour le permis, qui est un permis régional pour être bien clair, n'est pas encore délivré, on ne peut donc effectivement pas encore donner beaucoup plus d'autres orientations, sauf celles qui ont été émises sur l'avis.

Conseil communale du 17.02.2025

Monsieur le bourgmestre vient de dire qu'il a mené 2 réunions d'information avec les riverains qui se sont bien déroulées, entre autres, avec la sensibilité de la plaine de jeux dont vous parlez.

Pour ceux qui n'ont pas reçu la demande, sur le RHOK on parle du bâtiment qui longe l'entrée Rue Général Tombeur qui par l'arrière abouti sur l'espace de plaine de jeux Rue de la Gare. Et du côté Général Tombeur, du côté de la Rue de la Gare que les extensions de l'Académie vont se faire.

Il faut bien comprendre, Madame, que c'est quand même aussi à l'initiative de notre cher collègue que cette plaine de jeux, Monsieur du Bus connaît bien aussi les différents investissements « de plaines de jeux » qu'on fait, qu'on a fait justement une convention avec le RHOK pour que cet espace vert de la guerre soit équipé. C'était un espace laissé à l'abandon pendant beaucoup d'années et c'était une initiative, et je remercie Monsieur le bourgmestre, qui était un des initiateurs, et monsieur Van Campennolle, dont on a beaucoup de respect comme toutes les personnes des travaux que je voulais dire, qui a vraiment travaillé, qui a fait un très beau concept, comme vous venez d'approuver, vous ne l'avez pas mis dans votre interpellation, donc je vais être très clair dans toute cette interpellation, c'est une initiative communale avec une convention communale pour justement ouvrir les espaces verts vers les riverains et je crois que Monsieur du Bus peut confirmer par après s'il y a des éléments que j'aurais oubliés.

C'est donc un élément très important et donc comme il y avait un investissement, on a signé une convention. Cette convention lit toujours l'Europe et cette convention lit toujours l'occupation de cet espace. Et donc dans un de ces accords, et comme je viens de dire qui a été approuvé en concertation avec l'école, c'est que l'espace de jeux tel que vous le connaissez, Rue de la Gare, va descendre vers l'entrée rue Général Tombeur, pour moi, c'était acquis, c'était approuvé dans les délibérations.

La seule chose comme vous l'avez évoqué, qui doit se faire, c'est l'école à ses propres heures d'ouverture, et l'académie c'est aussi le soir en semaine et le samedi, il revient donc à la commune, en bonne sagesse avec le concierge, de trouver une solution pour ouvrir ce parc, comme vous l'avez écrit, pour les heures régulières, comme les autres parcs, en toute sécurité de l'accès, avec des contrôles des accès, et donc quelque part oui le contrôle social dans un ensemble d'une école sera beaucoup mieux garanti, mais la fermeture aux heures où l'école est fermée doit être garantie, un engagement a été pris.

Vous parlez d'autres endroits mais je ne veux pas me lancer plus loin, Monsieur du Bus a travaillé sur toutes les possibilités mais faites attention puisque sur la proposition Roi Vainqueur c'est effectivement limité, puisque l'aménagement je crois que c'est 1930 que ça a été développé. Il y a eu aussi le développement d'un parc qui aurait pu accueillir une maison communale, mais ça n'a pas été le cas., car développé dans un parc de silence, il y a un engagement, un règlement qui définit l'occupation du parc cinquantenaire avec des occupations limitées.

Je termine de un, il n'y a pas encore de permis, de deux il n'y a pas encore de permis de chantiers parce que c'est un quartier assez sensible au niveau de son accès comme on avait eu tout près de la

Conseil communale du 17.02.2025

Place Saint-Pierre, tout près du Rinsdelle, tout près de Roi Vainqueur, on doit donc faire attention et voir de quelle manière le chantier va être développé et va évoluer.

Je ne sais donc pas du tout vous informer sur les échéances, laissez-moi le temps. On a bien reçu votre observation sur l'accessibilité du parc pour les enfants, pendant le chantier.

La commune, le Collège se penche sur la nécessité de garantir ses accès et donc laissez-moi le temps de regarder. Le permis de chantier, de toute façon, n'arrivera pas ici avant, peut-être qu'on va voir et après délivrance du permis après différents autres choses donc laissons-nous le temps pour vous informer.

Monsieur le bourgmestre, je vous laisse la sagesse pour faire part de vos suggestions quant au devenir du parc des enfants Père de Deken malgré l'arrivée de l'ambassade. La bataille a été faite de notre côté avec les demandeurs sur la manière dont un parc puisse persister, mais je laisse volontiers la parole à Monsieur Dubus s'il veut compléter ou Monsieur le bourgmestre.

Monsieur du Bus :

Alors simplement pour dire que, de fait, comme vient de l'exprimer l'échevin Van Bockstal, il n'y a pas d'urgence en la matière puisque nous sommes en attente encore des permis, des autorisations d'urbanisme, ce qui nous donne tout le loisir d'examiner les différentes possibilités. D'ores et déjà, nous savons qu'il n'est pas possible d'occuper ce que vous évoquez auprès de Logiris parce que l'espace de Logiris se trouve encerclé d'appartement avec une concentration et une occupation qui sera de plus en plus dense du fait de l'ouverture des nouveaux appartements qui viennent d'être rénovés rue de la Grande Haye. Et cette population a un accès privilégié à l'espace de jeux de Logiris. Il n'est donc pas envisageable de laisser cet espace de jeu accessible au grand public de ce fait là.

La 2ème suggestion que vous avez formulée qui concerne le parc du Roi Vainqueur, ce parc est, mais c'est ce qu'on dit, mais je n'ai pas encore retrouvé le règlement officiel qui dit qu'il doit être dédié exclusivement à de la végétation et au repos. Et donc il y a quelques bancs qui permettent aux personnes de bénéficier de cet espace mais jusqu'à présent, les informations que j'ai pu récolter donnent à penser qu'il ne serait pas possible d'y installer des aires de jeux. Et je dis bien je n'ai pas encore, nous n'avons pas encore retrouvé le règlement qui officialise ce statut, le cas échéant, c'est une piste que l'on peut explorer d'une façon ou d'une autre.

Madame Cazalis de Fondouce :

Merci beaucoup. Donc si je comprends bien Logiris ce n'est pas possible, Roi Vainqueur ce n'est peut-être pas possible et si je reprends la commission de concertation, il est dit par les soumissionnaires

Conseil communale du 17.02.2025

qu'une zone d'activité sera aménagée avec des équipements de jeu naturels tels que des tremplins et des poutres entre les bouleaux.

Merci pour la confirmation que l'accès serait ouvert en dehors des horaires des heures d'ouverture de l'académie mais je concerne une inquiétude et j'hésiterai pas à y revenir que on aura une nouvelle plaine de jeux à l'intérieur de l'îlot, et ça c'est super chouette pour les grands enfants, mais que pour les petits enfants il y a rien, il y a que la plateforme Meyel et ses crottes de chien, donc là-dessus il y a quand même un interrogation pour moi et on aura l'occasion d'y revenir au fur et à mesure de l'évolution du projet.

Monsieur le bourgmestre :

Donc par rapport à l'ambassade des États-Unis, vous savez qu'il y a eu un changement de paradigme, que le nouvel ambassadeur va arriver, que les pronostics de date d'installation et de construction ne sont pas claires et sont lointaines.

Nous, on a toujours veillé à parce que, vous savez, 'origine de cette aire de jeux Père de Deken, c'est Rue de la Grande Haie. Il y a de nombreuses années, cette aire de jeux avait été installée là où sont maintenant installés les bâtiments du promoteur Glinsmann, où il y a notamment toute une série de ressortissants chinois qui se sont installés dans l'un ou l'autre de ces bâtiments, il y a 4 blocs.

Là, il y avait une grande aire de jeux avec d'ailleurs un promoteur suédois ou danois qui avait fait faillite. J'avais dû prendre une mesure de sécurisation parce qu'un enfant avait failli perdre la vie puisque vu la faillite, la construction en béton avec des fers à béton et cetera étaient restés en l'état avec des clôtures peu sécurisées, c'était devenu un terrain de jeux pour adolescent, l'adolescent était tombé d'une plateforme sur une autre sur le dos et avait failli y rester, heureusement qu'il a pu être sauvé.

J'ai mis le curateur en demeure, j'ai pris des mesures de sécurisation du site, et c'était là en fait que l'aire de jeu Père de Deken existait, et donc on l'a déplacé sur Père de Deken depuis un grand nombre d'années et normalement, cette aire de jeu subsistera, en tout cas malgré l'installation de l'ambassade des États-Unis, mais il est vrai qu'ils ont acheté l'ensemble du site, ce qui bien sûr pour nous, égoïstement dit, pour Etterbeek, est une véritable catastrophe financière puisque le terrain devient un terrain improductif sur le plan fiscal du PRI mais évidemment aussi du de l'i PP puisque plus aucun habitant ne peut s'y installer et sort aussi de la dotation générale commune, sort aussi des millions qu'on touchait de taxe bureau donc ce n'est pas en tout cas pour Etterbeek de ce point de vue-là en l'absence de toute compensation du fédéral de par une ordonnance qui a été votée à l'initiative de Monsieur Picquet, à la création de la région, et c'est la seule région dans laquelle c'est comme ça.

En Flandres et en la Wallonie. Les communes qui sont concernées par ce genre d'investissements internationaux sont indemnisées euro par euro de la perte, mais ce n'est pas le cas pour Bruxelles. Pour Bruxelles, tout ça est reversé dans la dotation générale aux communes que moi j'appelle le sale

Conseil communale du 17.02.2025

Monopoly et qui fait que comme Etterbeek est la plus riche des pauvres et la plus pauvre des riches, elle ne reçoit rien de la redistribution. Et je comprends pourquoi des montants de compensation qui concernent essentiellement des communes comme Etterbeek et Ixelles, parce que la ville de Bruxelles a une dotation fédérale spécifique, se voit privée de ces montants qui sont versés un peu selon plein d'autres critères à plein d'autres communes qui ne sont pas concernées ni par les vocations européennes, ni internationales, ni consulats ou ambassades. Mais voilà, comme on dit en Wallon, Monsieur Van Bockstal « Het is nu helemaal zo ».

Et donc votre préoccupation est légitime. Installer une aire de jeux sur la place du Roi Vainqueur ne paraît pas possible sur le plan urbanistique parce qu'il y a une servitude. Donc il y a un arrêté qui date de 53 je pense, qui prévoit un usage très spécifique de cette place qui n'est pas classée mais qui fait l'objet d'un règlement spécifique de protection qui empêche notamment toute publicité ou toute affiche électorale sur les bâtiments et appartements qui jouxtent le site, qui créent une uniformité de couleur de l'ensemble de la place. Et ce n'est pas un endroit qui est vierge de possibilités d'installation.

Et pour la petite historique, mon père m'a raconté qu'à la place du Roi Vainqueur dans le passé se trouvait pour les Bruxellois un « stut ». Je ne sais pas si vous savez ce que c'est qu'un « stut », mais c'est un versage.

C'est une décharge, comme on dit en français et donc c'est la raison pour laquelle, au début de mon mandat, on a dû faire des penses de vache. C'est quoi des penses de vache ? C'est le fait de mettre des matelas en métal, de verser du béton à la grande quantité pour stabiliser le sol, parce qu'évidemment, là où il y a une décharge, tout descend et donc l'ensemble de l'assiette de la place, il y a de nombreuses années, descendait et a dû être stabilisé.

Question orale de Monsieur Olivier Coppens concernant des effondrements de voirie

Monsieur le Bourgmestre,

Le jeudi 30 janvier je me déplaçais en tram, sur la ligne 81 vers Montgomery, lorsque nous avons dû interrompre notre trajet et descendre à Flagey pour cause d'effondrement de voirie sur la ligne. En effet, la STIB nous a alors informés qu'il y avait eu, entre les arrêts Gerموir et Saint-Antoine, un effondrement, ne permettant plus aux trams de circuler. La société des transports intercommunaux de Bruxelles a alors mis en place des T-bus. La circulation des trams a repris mardi 11 février.

Par ailleurs, sur les réseaux sociaux, sur des groupes rassemblant des habitantes et habitants de notre commune on peut lire "Cela fait déjà le cinquième effondrement de voiries à Etterbeek en un an !!! Les citoyens sont en danger, on ne fait qu'alerter et rien n'y est fait de la part du Bourgmestre et de la région ..." Monsieur le Bourgmestre, voici donc mes questions :

1. A quoi est dû ce phénomène auquel nous sommes de temps en temps confrontés à Etterbeek ? Confirmez-vous que ces effondrements sont en augmentation dans notre commune ? Combien

Conseil communale du 17.02.2025

d'effondrements la commune a-t-elle connu en 2024 ? La responsabilité de notre commune est-elle engagée ?

2. Quels sont les travaux nécessaires dans le cas d'effondrement de voirie ? Quelle est la durée moyenne des travaux ? Y a-t-il un impact financier pour notre commune ?
3. Comment pouvons-nous diminuer le risque d'effondrements ? Disposons-nous d'un cadastre des sous-sols sur notre territoire communal ?
4. Quelle procédure est mise en place lors d'un effondrement de voirie sur le territoire communal ? Dans le cas présenté, avez-vous été averti par les services de secours ou la STIB ? Y a-t-il eu un accident impliquant des blessés ? Jusqu'à quand sont prévus les travaux effectués actuellement ?
5. Enfin, concernant la communication visible sur les réseaux sociaux, confirmez-vous que "les citoyens sont en danger, que vous êtes fréquemment alerté et que rien n'est fait" ? Par ailleurs, comment la commune communique-t-elle sur les réseaux et sur ces groupes pour répondre de la façon la plus juste aux inquiétudes des habitants et éviter la propagation d'éventuelles fake news ?

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

La fin de votre intervention me pousse quand même à faire un prolégomène mais je laisserai évidemment le soin à Monsieur du Bus de répondre sur les chemisages, sur les égouts en brique, sur tout le discours que l'on peut faire en matière d'égout en ville.

Mais moi je ne suis pas inquiet parce que la Croix Rouge à Etterbeek est très efficace et que donc lorsqu'il y a un accident, outre les services de secours, nous avons une antenne efficace de la Croix Rouge. Cela étant, toute blague mise à part, dans les dans les villes anciennes avec des égouts en brique, avec les produits détergents, les machines à laver, les laves vaisselles, effectivement des effondrements de voirie proviennent de par l'effondrement des clés de voûte, des égouts. Mais tout ça est géré avec Viavaqua, avec le service des travaux.

Et de là à faire croire que on est dans une sorte d'apocalypse et que tous les habitants sont en danger par un effondrement prochain et généralisé de l'ensemble des égouts, je pense que ce n'est pas fake news, mais que c'est une sorte de de cauchemar amplifié une situation qui n'existe pas.

J'ai vécu à l'époque de Monsieur de Marken de Mercken, et on pense à lui en répondant à cette interpellation. Il était intrépide malgré son âge parce que à l'Avenue Hansen-Soulie, un effondrement de voirie lié à une rupture d'égout était intervenu il y a quelques années et de manière extrêmement spectaculaire, parce que c'était une véritable grotte qui s'était créée sur l'Avenue Hansen-Soulie au

Conseil communale du 17.02.2025

point qu'un camion semi-remorque, donc des tracteurs avec toute la remorque vers l'arrière, toute la remorque pendait dans le trou et le trou était gigantesque.

Et Bernard n'a rien trouvé de mieux que de descendre dans le trou en dessous de la remorque pour regarder, rien en fait.

Il était comme ça, si la remorque était tombée, évidemment, il aurait vu le trou d'encore un peu plus près. Mais c'est sûr que ces effondrements sont liés à... le pire c'est comme on a eu à l'Église Sainte Gertrude lorsqu'à proximité, alors il y a aussi une rupture de canalisation d'eau sous pression et là, c'est une opération d'excavation permanente qui a lieu en sous-sol sans qu'on le voit.

Mais tout Cela étant dit, je donne la parole à Monsieur du Bus de Warnaffe.

Monsieur du Bus :

Merci Monsieur le bourgmestre.

Vous avez déjà évoqué toute une série d'éléments qui permettent d'expliquer les problèmes qui sont rappelés par, vous-même, Monsieur Coppens, et donc le problème principal et renseignement pris auprès des services et de Viva quoi, et bien les effondrements sont quasi toujours dus pour des problèmes d'écoulement d'eau.

Et ces écoulements d'eau sont liés soit à un problème d'égouttage, l'état des égouts, l'état de maçonnerie des égouts, soit un problème de raccordement entre les égouts et les façades. Que ça soit au niveau de l'égout, que ça soit au niveau de la façade, soit encore un problème d'abduction d'alimentation d'eau, c'est l'eau potable. Il se peut qu'il y ait des ruptures dans les canalisations, soit encore et ça c'est beaucoup plus rare lié à des descentes d'eau des façades.

Des descentes d'eau de pluie où vous savez qu'il y a une série de de maisons qui sont encore équipées en façade d'une descente d'eau de pluie et qui rejoint la rigole avec une gargouille. Et l'état parfois de cette descente d'eau est tel qu'il y a des débordements et cette eau ne ruisselle pas dans le caniveau et ne va pas rejoindre les égouts, mais s'infiltré dans des interstices, et cetera.

Et donc les problèmes d'effondrement sont quasi toujours liés à un problème d'eau, parce que, une fois que l'eau s'infiltré, d'abord par le principe du gravitaire, elle cherche son chemin pour aller le plus bas possible, et donc il se peut parfois que on ait un désordre, un effondrement à un endroit qui soit bien éloigné de la cause même de la rupture de la canalisation par exemple, ça, c'est le premier élément.

Conseil communale du 17.02.2025

Le 2eme élément, c'est que vous connaissez l'état de nos voiries. Nous avons des voiries qui ont été constituées de pavés. Vous savez que les pavés ont été taillés en biseau et les rues étaient élaborées de telle sorte qu'elles présentent un aspect convexe, de telle sorte que l'ensemble fasse un effet de voûte destiné à résister au passage de charrois.

Il se fait que l'entretien même des routes a évolué, on est passé au macadam, au bitume. Principalement ce bitume est mis sur les anciens pavés, une couche deux couches et donc vous avez un tablier qui est formé de pavés et de couches de macadam.

Il se fait que les ravinements d'eau en provoquent des effets de minage et des cavités, des petites cavités ou des cavités plus importantes, comme celles que Monsieur le bourgmestre vient d'évoquer avec l'épisode de l'Avenue Hansen-Soulie qui était un épisode particulièrement spectaculaire. Ces cavités ont des tailles tout à fait variables. La voûte et la route ou la rue ou la voirie, cède à un moment où la cavité présente un tel volume que la voirie ne permet plus de supporter le charrois qui passe.

Voilà la genèse des problèmes que vous évoquez.

Alors, qui est responsable ?

Aujourd'hui, c'est Vivaqua, depuis 2016 ou 2018, avant c'était Hydrobru et bien avant, donc on parle d'il y a 25, 30 ans, c'était la commune.

Monsieur le Bourgmestre :

Entre les 3 c'était Libra qui a vécu peu de temps.

Mon du Bus :

Aujourd'hui c'est Vivaqua qui prend en charge tous les travaux de réparation, non seulement de réparation mais surtout d'entretien de l'ensemble du réseau d'égouttage. Et donc la commune n'est pas directement concernée, si ce n'est que c'est sur son territoire que la commune et les services de police garantissent la sécurité du chantier, le nonaccès ou les déviations, mais c'est Vivaqua qui prend en charge l'ensemble des travaux.

Alors il y a parfois ce qu'on appelle, ce que les services appellent des effondrements fantômes qui sont la plupart du temps au niveau des trottoirs. Ce sont des effondrements dont la cause initiale n'est pas claire. Alors les équipes de Vivaqua envoient 2 types d'équipes, des équipes qui sont liées à l'assainissement et des équipes qui sont liées à l'exploration de des conduites d'adduction. Et ils vont

Conseil communale du 17.02.2025

jusqu'à écouter par un système que je ne connais pas, mais qui est le leur et qui permet de déceler par l'enregistrement du bruit, s'il y a des fuites ou non dans l'alimentation en eau.

Et si ce n'est ni l'assainissement ni l'adduction des systèmes d'adduction qui sont en cause, alors ce n'est pas de la responsabilité de Vivaqua, ça peut être un problème lié, comme j'ai évoqué tout à l'heure, à une fuite dans une descente d'eau qui provoque un écoulement sur des trottoirs qui sont peut-être dans un entretien qui est délétère, alors là c'est la commune qui est responsable, mais ça relève vraiment de l'exception et c'est ce qui qualifie des effondrements fantômes.

Alors pour répondre à vos questions sur le nombre, on compte 2 interventions en 2025, Jules Malou et Victor Jacobs. En 2024 on compte 7 interventions. Donc c'est plus encore que ce que disait vos pages Facebook c'est à ? Clocher, Orient, Les Acacias, Escadron, Gérard et Grande Haie. En 2023, il y avait 20 interventions, mais sans qu'il n'y ait chaque fois un effondrement de voirie, donc on ne peut pas dire qu'il y ait une augmentation significative et on parlerait même d'une diminution en 2024 par rapport à 2023. Ceci étant, si on veut avoir vraiment une idée plus précise de la courbe. Il faudrait mener une analyse sur les 10 dernières années, mais nous n'avons pas actuellement le personnel disponible que pour pouvoir mener une telle analyse.

Vous posez la question d'un cadastre. Nous avons demandé à Vivaqua s'il existait un cadastre, donc nous sommes en en attente de cette réponse.

Sur la procédure en cas d'effondrement, je pense y avoir répondu, donc c'est toujours Vivaqua qui intervient.

Sur la durée moyenne des chantiers. Il était impossible d'y répondre, ça dépend de l'ampleur du chantier et il faudrait alors analyser les durées de chaque chantier pour pouvoir répondre et encore une fois, nous n'avons pas le personnel disponible aujourd'hui pour répondre à cette question.

Concernant la diminution des risques d'effondrement. Il est aujourd'hui impossible d'entamer des actions de diminution de ces risques, si ce n'est en accélérant la rénovation du réseau d'égouttage.

Mais ce n'est pas notre ressort, c'est Vivaqua qui a son programme et bien souvent son programme est dicté par les résultats des analyses suite aux effondrements. Concrètement, un exemple, vous savez que d'ici quelques mois vont commencer ou quelques semaines vont commencer les travaux de rénovation des égouttages et des raccordements rue de la Grande Haie.

Il y a eu une réunion ici la semaine dernière avec les habitants à ce propos. Vivaqua a expliqué en quoi ça allait consister. Mais il faut savoir que ces travaux font suite précisément à un effondrement, d'il y a un peu plus d'un an, Rue de la Grande Haie. Effondrement au cours duquel Vivaqua a mené des travaux d'inspection et a découvert qu'il était impératif de mener des actions de rénovation à ce niveau-là. Sans cela, il était difficile pour Vivaqua de pouvoir programmer ce des travaux de cette

Conseil communale du 17.02.2025

nature-là. C'est vous dire qu'il n'est pas évident de pouvoir procéder de façon systématique à un travail de prévention de ces risques si ce n'est en en rénovant l'ensemble du réseau d'égouttage.

Il y a un programme qui a été fait. Vous vous souvenez de la Chaussée Saint Pierre qui a été faite il y a une vingtaine d'années, c'est un axe important du ? qui a été refait avec les techniques, entre autres de re chemisage qu'évoquait tout à l'heure Monsieur le bourgmestre.

En termes de communication. Il faut savoir que le service concerné a bien été informé par le service des travaux lors des effondrements de voirie en question. Un message d'information a été publié sur le site web de la commune le 31 janvier. Il y a eu un délai entre le moment où l'incident a été signalé au service communication et celui auquel ce dernier a publié l'information. D'une part parce que le service a attendu confirmation de la cause de l'incident, et d'autre part, parce que les informations relayées par Vivaqua et la presse concernant les délais de chantier ne concordaient pas.

Comme le service a souhaité publier les dates exactes, il aurait fallu un certain temps pour obtenir les précisions auprès de Vivaqua. La publication d'informations sur les réseaux sociaux nécessite un délai de réaction plus rapide par rapport à l'incident. Dès lors, le service a estimé qu'il n'était plus opportun d'utiliser ce support de communication. Ceci d'autant plus que concernant l'interruption des transports en commun, celle-ci était déjà déjà effective et communiquée sur le terrain.

Voilà les différents éléments que les services, Vivaqua, ont tenu à vous partager.

Monsieur le Bourgmestre :

Passionné par ce sujet comme par d'autres, je complète encore un tout petit peu parce que j'ai vu sur les bancs qu'il y avait des mouvements divers lorsque je parlais de L'ibra, comme si je passais à côté de la montre en l'or.

Donc L'ibra était l'intercommunale bruxelloise d'assainissement des eaux dont le premier président historique a été Monsieur Daniel Ducarme et L'ibra avait dans son cahier des charges l'assainissement des égouts. Et puis l'ibra a été fusionné avec l'IBDE, et puis le tout a disparu dans Vivaqua, ça c'est l'historique de la situation.

Et donc c'était intéressant d'écouter Monsieur du Bus avec le système convexe et concave avec les « Kassa style » comme on disait à Bruxelles, donc les pavés en porphyre. Et il dit ça, pas pour sourire, mais parce que quand vous imaginez donc tout un toute une voirie en voûte avec des pavés et là, au-dessus des couches d'asphalte, ça veut dire qu'en fait vous avez tout un dôme qui subsiste et qui casse la misère pendant assez longtemps et vous avez une cavité qui se crée en dessous, et puis on roule au-dessus, tout va bien.

Mais le jour où vous avez un camion de plus grande ampleur qui passe ou qui a un tremblement, tout s'effondre et on peut arriver véritablement à une cavité considérable.

Conseil communale du 17.02.2025

J'ai vu ça un jour dans un trottoir et je termine par-là, du côté de l'Avenue de l'Armée, il y avait eu un effondrement de canalisations d'eau qui s'était rompue. Problème des canalisations, c'est le cadastre aussi que je voulais dire, parce que Olivier a demandé, est ce qu'il y a un cadastre, oui, il y a un cadastre des canalisations, originairement en fonte en plomb, en galvanisé, pour l'eau, le gaz et l'électricité, et il y a aussi un cadastre des égouts, donc ça, ça existe.

Et si tout va bien, ils ont une programmation liée aux réparations des égouts les plus anciens. Je ne sais pas si Monsieur du Bus a parlé du chemisage des égouts, mais c'est une technique intéressante que vous devez connaître.

Donc vous imaginez une grande chaussette, mais la chaussette d'une taille d'un égout et vous glissez cette chaussette avec un procédé technique particulier qui épouse toute la forme de l'égout qui gonfle et puis qui se solidifie, et vous avez un nouvel égout de l'Intérieur qui permet d'arriver à ce que l'eau passe beaucoup plus vite, qu'il n'y ait plus d'éléments qui freinent, des morceaux qui tombent, et cetera. Pour cela, il faut faire une tour en creusant à gauche, en creusant à droite, et puis il y a une machine qui vient poser la chemise à l'intérieur. Comme je sais que vous aimez bien les chemises et les cravates, c'est donc un chemisage d'égout.

Mais effectivement, ce cadastre existe.

Voilà Monsieur, que je pouvais lui coller pour en rajouter à votre exposé technique de grande qualité.

